



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



REUNION D'INFORMATION

Certification complémentaire

DNL

07 octobre 2025



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



PRENDRE CONTACT

Alain LACAZE (IA-IPR Espagnol)

alain.lacaze@ac-mayotte.fr

Elise GORREMANS (IA-IPR Anglais)

elise.gorremans@ac-mayotte.fr

Florent HEBERT (IA-IPR Anglais)

florent-jacques.hebert@ac-mayotte.fr

DÉROULÉ DE LA REUNION

1. Les dates à retenir
2. La certification DNL
3. Le rapport
4. L'épreuve orale
5. Conseils généraux
6. Conseils pour l'oral
7. Questions
8. Liens utiles

1. LES DATES À RETENIR

- **Inscriptions (clôt)** : vendredi 05 septembre au vendredi 03 octobre 2025 (titulaires, stagiaires, CDI)
- **Dépôt du rapport** : au plus tard le 05 novembre 2025
- **Formation DNL 102** : 19 novembre 2025 (CLG Ouvoimoja, Passamainty)
- **L'épreuve orale** : du lundi 01 décembre au vendredi 5 décembre 2025
- **Jury d'admission** : mercredi 10 décembre 2025

2. LA CERTIFICATION DNL

Ce secteur concerne l'enseignement **en langue étrangère** d'une discipline non linguistique au sein des sections européennes et de langues orientales (SELO) des collèges et lycées, des sections binationales et de tout autre dispositif spécifique ou contexte (classes Emile à l'école ou au collège par exemple) où l'enseignement d'une discipline non linguistique se fait en langue étrangère.

EMILE = Enseignement d'une Matière Intégré à une Langue Étrangère

3. LE RAPPORT

5 pages dactylographiées maximum :

- CV détaillé
- Expériences d'enseignement (possibilité d'un développement commenté d'une expérience significative)
- Tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat

Le jury dispose du rapport du candidat pour l'entretien.

Ce rapport est *personnel* et n'est *pas soumis à notation*.

4. L'ÉPREUVE ORALE

2 parties :

1. Exposé (10 minutes maximum)
2. Entretien avec le jury (20 minutes maximum)

« L'entretien s'effectue, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence. » (Note de service du BO n°30 du 25 juillet 2019)

Niveau de maîtrise de la langue cible = B2-C1

Le jury dispose du dossier et l'utilisation d'un support n'est pas interdite.

Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- la **connaissance du cadre institutionnel** des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère ;
- la connaissance du **Cadre européen commun de référence pour les langues**, des programmes de langues en vigueur ;
- la connaissance des **différences d'approche de l'enseignement de la discipline** dans les pays concernés ;
- la connaissance des ressources documentaires utiles à cet enseignement ;
- la maîtrise de la langue d'enseignement au niveau **B2 ou C1** selon le contexte d'enseignement ;
- la capacité à s'interroger sur la **différence entre un enseignement en langue et l'enseignement de la langue** ; la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue ;
- la capacité à **expliquer les différences de concepts**, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle ;
- la capacité à choisir des thèmes et supports adaptés ;
- la capacité à concevoir un **projet d'échange** (réels et virtuels, de classe, d'élèves, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire ;
- l'aptitude à **travailler en équipe** ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue.

(Note de service du BO n°30 du 25 juillet 2019)

Ce sont donc à la fois des connaissances réglementaires et des compétences linguistiques, interculturelles, pédagogiques et transdisciplinaires qui sont attendues des candidats.

5. CONSEILS GÉNÉRAUX

Tous les conseils présentés ici sont issus des rapports de jury et librement accessibles à tous.

- Une bonne maîtrise de la langue cible est une condition nécessaire mais pas suffisante, *a minima* l'on attend une **bonne maîtrise du discours spécifique à la discipline** du candidat.
- Le candidat n'a **pas de raisons d'attendre les résultats pour s'engager** dans des projets interdisciplinaires.
- Il convient de s'interroger au préalable sur **l'intérêt et les spécificités de la DNL, au-delà de son projet légitime de développement professionnel.**
- L'**observation de séances** de DNL, dans sa discipline et dans d'autres disciplines, permet de nourrir cette réflexion.
- Enfin, rappelons que si le rapport n'est pas soumis à l'évaluation, il représente néanmoins une base utile pour la présentation orale. **Il convient donc de le problématiser et de structurer le propos** pour ne pas le réduire à un catalogue d'actions ou un simple CV.

6. CONSEILS POUR L'ORAL

- Mettre à profit le temps imparti pour mettre en valeur sa maîtrise de la langue étrangère et ses compétences.
- Eviter la reprise à l'identique de la structure et des éléments du dossier, simplement traduits (voire répétés).
- **S'ancrer et se projeter dans le réel**, qu'il s'agisse d'actions passées ou futures :
 - Le recours à des exemples concrets est apprécié dans la mesure où il **appuie la réflexion sans s'y substituer**.
 - Les meilleurs candidats montrent comment ces actions **intègrent un apport culturel à une démarche pédagogique** cohérente et réfléchie.
- L'utilisation d'un support visuel ne saurait être un prétexte pour réduire le temps consacré à la communication.
- **Ecoute active et analytique** des questions.
- Ne pas hésiter à justifier ses choix par des références à la didactique et la pédagogie de l'enseignement de leur discipline et des LVE.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



7. QUESTIONS ?

8. LIENS UTILES

Certification complémentaire de l'Académie de Mayotte :

<https://www.ac-mayotte.fr/certification-complementaire-122059>

Page Eduscol des certifications complémentaires :

<https://eduscol.education.fr/1485/les-certifications-complementaires>

Modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée - Oser les langues vivantes étrangères :

<https://eduscol.education.fr/document/632/download?attachment>

Page Eduscol CECRL :

<https://eduscol.education.fr/1971/cadre-europeen-commun-de-reference-pour-les-langues-cecrl>

Conseil de l'Europe :

<https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages>

Les sections internationales :

<https://eduscol.education.fr/687/les-sections-internationales>

SELO :

<https://www.education.gouv.fr/les-sections-europeennes-ou-de-langues-orientales-en-lycee-5048>

Apprendre en langue vivante (SELO et DNL hors SELO) :

<https://eduscol.education.fr/681/apprendre-en-langue-vivante-selo-et-dnl-hors-selo>

Le baccalauréat français international :

<https://eduscol.education.fr/3043/baccalaureat-francais-international-bfi>

La clé des langues :

<https://cle.ens-lyon.fr/>

Le Professeur de Discipline Non Linguistique :

[ADEB_brochure_DNL_12_2011.pdf](#)